Informations de base

2005/0110(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure caduque ou retirée
Accord de pêche: transmission des demandes de licences de pêche aux pays tiers avant l'expiration du protocole à un accord de pêche **Subject** 3.15.15 Accords de pêche et coopération	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	PECH Pêche	FRAGA ESTÉVEZ Carmen (PPE-DE)	06/07/2005
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Affaires maritimes et pêche	BORG Joe	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
06/06/2005	Publication de la proposition législative	COM(2005)0238	Résumé
22/06/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
01/12/2005	Vote en commission		Résumé
02/12/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0387/2005	
13/12/2005	Décision du Parlement	T6-0492/2005	Résumé
13/12/2005	Résultat du vote au parlement		
13/03/2008	Proposition retirée par la Commission		
13/03/2008	Informations supplémentaires		Résumé

Informations techniques

Référence de la procédure	2005/0110(CNS)

Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	PECH/6/28994

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0387/2005	02/12/2005	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0492/2005	13/12/2005	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2005)0238	06/06/2005	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1063/2005 JO C 024 31.01.2006, p. 0019-0019	28/09/2005	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Accord de pêche: transmission des demandes de licences de pêche aux pays tiers avant l'expiration du protocole à un accord de pêche

2005/0110(CNS) - 13/12/2005 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Carmen **FRAGA ESTÉVEZ** (PPE-DE, ES), le Parlement européen a approuvé telle quelle la proposition de la Commission

Accord de pêche: transmission des demandes de licences de pêche aux pays tiers avant l'expiration du protocole à un accord de pêche

2005/0110(CNS) - 06/06/2005 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier le règlement 3317/94/CE en ce qui concerne la transmission des demandes de licences de pêche aux pays tiers .

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Conseil.

CONTENU : conformément aux accords de pêche conclus entre la Communauté et les pays tiers, avant l'expiration de la période de validité de chaque protocole, les parties contractantes engagent des négociations en vue de déterminer d'un commun accord le contenu d'un nouveau protocole pour la période suivante et paraphent, une fois le protocole agréé, un échange de lettres relatif à son application provisoire à une date donnée pour permettre la poursuite des activités de pêche.

Dans le cas où la procédure d'adoption par le Conseil de l'acte portant sur l'échange de lettres relatif à l'application provisoire du nouveau protocole et sur la répartition des possibilités de pêche entre les États membres ne peut être conclue avant la date de cette application provisoire, la proposition prévoit, afin d'éviter une interruption des activités de pêche des navires de la Communauté, des dispositions provisoires permettant la transmission par la Commission des demandes de licences de pêche vers le pays tiers concerné en tenant compte du principe de la stabilité relative.